

ANNEXE 2 : Critères de sélection et modalités de notation

Thèmes	Critères	Coefficient ponderate	Cotation (1 à 5)	Note	Commentaires (justification de la note attribuée)
Capacité à mettre en œuvre le projet	Pertinence et exhaustivité de l'analyse des besoins ; adéquation du projet avec le public accompagné (MND et/ou troubles psychiques)	5		0	
	Connaissance du public accompagné (MND et/ou troubles psychiques) et des spécificités de l'accompagnement	5		0	
	Capacité à respecter les délais de mise en œuvre, au regard notamment des recrutements à réaliser	4		0	
	Soutenabilité et cohérence financières du projet	4		0	
Qualité des accompagnements	Compétences, qualifications et expérience du psychologue recruté	5		0	
	Modalités d'évaluation des besoins des personnes accompagnées	5		0	
	Techniques d'interventions développées	5		0	
	Respect des 3 dimensions de l'accompagnement (patients, aidants, professionnels du SSIAD/SPASAD)	5		0	
Organisation du service	Articulation des missions du psychologue avec celles des autres professionnels du SSIAD/SPASAD	4		0	
	Pertinence de l'organisation et du planning au regard du nombre total de places en SSIAD couvertes, de l'étendue de la zone géographique concernée et du nombre d'équipe avec lesquelles le psychologue est amené à travailler	5		0	
Partenariats	Procédure et modalités de coopérations en cas de recrutement par plusieurs SSIAD	5		0	
	Coopération avec les autres professionnels et services intervenant dans le parcours de la personne à domicile, et en particulier organisation des relais d'aval (sortie du dispositif)	5		0	
		NOTE GLOBALE		0	